

D'après S. Segart et al.: Het gebruik van vitamine D-analogen in de dermatologie. *Tijdschr. voor Geneesk.* 57, 1045-1051 (2001)

Noms de spécialités

Calcipotriol: Daivonex (crème et pommade à 50 µg/g; lotion à 50 µg/ml)

Calcitriol: Silkis (pommade à 3 µg/g)

Tacalcitol: Curatoderm (pommade à 4 µg/g)

EN BREF

- Dans les Folia, l'attention a déjà été attirée à plusieurs reprises sur le risque **d'insuffisance surrénale lors de l'utilisation de corticostéroïdes à inhaler chez des enfants asthmatiques** [Folia de décembre 1997, de juillet 1998 et d'avril 2001]. Dans ces articles, il était fait mention notamment d'un retard de croissance. Les Folia de décembre 1997 rapportent aussi le cas d'un enfant qui a présenté une hypoglycémie symptomatique consécutive à une insuffisance surrénale lors d'un traitement par des doses élevées de propionate de fluticasone en aérosol (FLIXOTIDE). Récemment, quatre cas similaires ont été décrits dans le *British Medical Journal* [321, 1081-1083 (2002)]: trois enfants âgés de huit ans, et un enfant de quatre ans qui ont présenté une hypoglycémie symptomatique consécutive à une insuffisance surrénale. Bien que les auteurs de l'article ne remettent pas en question l'importance des corticostéroïdes à inhaler dans la prise en charge de l'asthme, ils attirent l'attention sur les effets possibles sur la glande surrénale, surtout à doses élevées. Il est préférable de ne pas dépasser la dose maximale mentionnée dans la notice. Lors d'une utilisation prolongée de doses élevées, des précautions particulières sont indiquées: contrôle de la fonction corticosurrénale et port d'une carte mentionnant le risque d'insuffisance surrénale lors de situations aiguës, telles un stress ou une infection; dans ces cas, il y a lieu en effet d'envisager des suppléments en corticostéroïdes (par voie orale ou éventuellement par voie parentérale).

Depuis 1991, des "Fiches de transparence" sur des groupes de médicaments sont publiées. Ces fiches étaient élaborées par la Commission de Transparence. Depuis le 1er janvier 2002, cette commission n'existe plus, et il a été demandé au C.B.I.P. de reprendre cette fonction. Vous trouverez, insérée dans ce numéro des Folia, la première fiche de cette nouvelle série. Vous pouvez également la consulter sur le site internet du C.B.I.P. (www.cbip.be). Tout commentaire et toute suggestion sont les bienvenus à l'adresse de correspondance (voir couverture intérieure).